Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 029-212900955-20260727-2026_67_04-DE

Date de la convocation : 20 juillet 2026

Nombre de conseillers :
En exercice : 19
Présents : 15
Votants : 17

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 JUILLET 2026

Le 27 juillet de l'an deux mil vingt-six à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de Kersaint-Plabennec, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Patrice BOUCHER, maire.

Présents : M. BOUCHER Patrice, Mmes HELIES Karine et GUIANVARC'H Nathalie, M. L'HENAFF Ronan, Mmes BAINIER Nathalie et AVILA Cathy, MM. LE CHUITON Jean-Noël, DIVERRES Patrice, Mmes MAGUEREZ Corinne, TRIPIER Delphine, PETTON Laëtitia, MM. TREGUER Jean-François, GALLOU David, LAIZET Yann et Mme LOYER Sonia.

Absents excusés : Mme LE JEUNE Martine *(donne procuration à Mme TRIPIER Delphine*), M. COLLIN Anthony *(donne procuration à M. LAIZET Yann),* MM. DOS SANTOS Dominique et ABASQ Kévin.

Secrétaire de séance : Mme BAINIER Nathalie.

2026-67-04 – PRESENTATION DE LA PROSPECTIVE FINANCIERE 2026-2030

Karine HELIES, adjointe aux Finances présente la prospective financière pour la période 2026-2030.

Afin d'étudier la faisabilité de plusieurs projets, la commission Finances a travaillé avec l'aide d'Alain Auffret, conseiller aux décideurs locaux, sur une nouvelle prospective budgétaire pour la période 2026-2030.

Scénario :

Cette prospective prend en compte le nombre d'habitants, soit 1 571 habitants au 01/01/2026 et un fonds de roulement de 630 665 € au 31/12/2025.

Concernant la section de fonctionnement, elle se veut prudente avec une augmentation des charges de fonctionnement de 2% ou 3% chaque année, une hausse de 2% des recettes de la fiscalité (liée aux nouvelles constructions et à la revalorisation des bases) mais pas de hausse du taux de fiscalité de la part de la commune et un maintien des autres recettes de fonctionnement aux montants perçus en 2026.

Concernant la section d'investissement, les dépenses courantes sont évaluées à 443 366 € en 2026 puis à 156 800 € les années suivantes (100 € par habitant). Les dépenses et les recettes liées aux nouveaux équipements sont calculées avec les hypothèses suivantes :

1/- Construction d'un Pôle Santé, au 16 route de St Divy pour un montant total de 1 211 000 € TTC réparti comme suit : sur 2026 (51 000 €), 2027 (600 000 €) et 2028 (560 000 €).

2/- Fin des travaux de la route de Plabennec : 406 000 € en 2026 et 250 000 € en 2027.

3/- Simulation d'un emprunt de 700 000 € sur 15 ans au taux de 4,48%.

4/- FCTVA et subventions liées aux travaux de la route de Plabennec et du Pôle Santé.

2026 : FCTVA 2024 soit 98 540 € (données connues à ce jour) + ressources subventions 255 000 € (soit : 100 000 € de DETR, 80 000 € de subventions CD 29, 60 000 € de la Région et 15 000 € de la CCPA).

2027 : FCTVA : 102 494 € et 50 000€ de DETR ; **2028 :** FCTVA : 132 926 € ; **2029 :** FCTVA : 201 789 € et **2030 :** FCTVA : 52 677 €.

5/- Perception des premiers loyers du Pôle Santé et de 3 logements au-dessus du Pôle Santé (à partir de mi 2028).

Conclusion :

Si les principales hypothèses d'évolutions retenues, pour les produits et les charges et pour les dépenses et recettes d'investissement, se réalisent, la commune verra ses ratios se maintenir à un niveau proche de 2025 (autofinancement, endettement et réserves).

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 029-212900955-20260727-2026_67_04-DE

La commune génère sur les 5 exercices de prospective près de 1,164 millions d'euros de CAF nette, soit un financement de 40 % du programme d'équipement global (2.937.000 €), complété par un recours à l'emprunt de 700.000 €, par des recettes d'investissement (FCTVA + Subventions DETR…) pour 893.000 € et les réserves pour 271 564 € (630 665 € au 31/12/2025 et 359 101 € au 31/12/2030).

Pour les communes comparables, le niveau de CAF nette se situe plutôt autour de 25 % des dépenses d'investissement contre 40 % pour notre commune.

Le levier fiscal n'est pas utilisé de 2026 à 2030 mais les taux sont supérieurs aux moyennes (foncier bâti de la commune : 37,35 % contre 35,67 % pour la moyenne nationale 2025). Une hausse de 2 points de foncier bâti représenterait un gain annuel de près de 25 000 €.

Le niveau des subventions accordées pour l'ensemble de la politique d'équipement sur la période 2026-2030 est très inférieur aux moyennes estimées à environ 40 % contre 30 % pour la commune. En effet, le niveau des subventions dépend de la nature des équipements, ce qui a rendu le recours à l'emprunt nécessaire.

La situation financière en 2030, au vu des ratios, ne limite pas la capacité future à investir de la commune.

La politique d'équipement semble adaptée au vu des capacités financières de la commune.

Le Conseil Municipal prend acte de cette présentation. Cette prospective est une aide précieuse dans les décisions à prendre pour les différents projets de notre collectivité pour la période 2026-2030, à savoir le Pôle Santé et l'aménagement de la route de Plabennec.

Pour copie conforme au registre,
Kersaint Plabennec, le 27 juillet 2026

Le Maire,

Patrice BOUCHER

Le secrétaire de séance,

Nathalie BAINIER

Le Maire,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes – 3 Contours de la Motte 35000 RENNES ou par Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état.
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission à la Préfecture de Quimper.